Communiqué de presse
Paris, le 23 janvier

Neige / Verglas : Les bons réflexes à adopter en cas de sinistre au volant

Avis de grand froid sur toute la France, La neige tombe depuis deux jours et le verglas sévit sur les chaussées. Les véhicules deviennent parfois incontrôlables car les pneus adhérent moins bien sur la route. La circulation demande alors plus de concentration que d'habitude. Lorsque l'accident se produit et que la tôle se froisse, quels bons gestes adopter ? *LeCarrossier.fr*, plateforme permettant de trouver le meilleur réparateur près de chez soi, remarque une hausse des accidents par rapport à un jour normal et prodigue quelques conseils.

La neige augmente le nombre d'interventions des pompiers sur des accidents généralement sans gravité car les gens roulent doucement. **Un accident en ville sur route enneigée, à faible vitesse (30-40 km/h) implique rapidement des réparations de l'ordre de 600-700 euros. Les pièces les plus touchées sont en général les boucliers ainsi que les phares et les roues des véhicules.**

La question est devons-nous déclarer à notre assureur notre sinistre ou non ?

En cas de dégâts uniquement matériels, si vous êtes **assuré au tiers**, votre assurance ne prendra pas en charge les réparations sauf si vous avez souscrit à l'option de garantie « **catastrophe naturelle** » et qu'un arrêté interministériel de « catastrophe naturelle » a été décrété.

Si vous êtes **assuré tous risques**, tout dépendra des termes de votre contrat et de votre responsabilité dans l'accident :

- En cas d'accident **non responsable** avec un tiers identifié, vous serez couvert par la responsabilité civile de ce tiers.

- En cas d'accident **non responsable** avec un tiers non identifié, tout dépend de votre contrat, certains vous couvriront, d'autres non mais la démarche est longue et fastidieuse (*rapport de police, saisie du fond de garantie de l'assurance, offre d'indemnisation, etc*.)

- En cas d'accident **responsable** impliquant un autre véhicule, vous serez couvert mais vous payerez une franchise + un malus

- En cas d'accident **responsable** n'impliquant pas d'autre véhicule, vous serez également couvert (franchise + malus). Dans ce cas précis, il est souvent plus avantageux **de ne pas déclarer le sinistre auprès de son assurance** malgré la différence à priori avantageuse. En effet le montant de la franchise est bien souvent moins élevé que le montant des , ce qui laisserait croire que déclarer son sinistre est la meilleure option mais **le malus fait toute la différence.**

---

*« En cas de prise en charge des réparations, l'assuré devra payer en plus d'une franchise, **un malus** qui bien souvent augmentera le prix de son assurance **de 25%** alors qu'une année sans accident lui offrira **un bonus de 5%**. Une déclaration qui coute chère… l'exposant de surcroit à une résiliation du contrat de la part de l'assureur. »*

Quentin Brenier, fondateur du Carrossier.fr

Un calcul reste à faire mais rapidement le montant total versé à l'assurance sur plusieurs années peut dépasser très largement le montant des réparations.

Ainsi, il devient plus avantageux de se tourner directement vers un carrossier pour effectuer les réparations. Cependant il est important de souligner qu'en cas de choc important pouvant compromettre la sécurité du véhicule, l'assureur devra être informé.

Dans toutes les situations, que les réparations soient couvertes ou non par l'assurance, il est du droit de l'assuré de choisir le réparateur de son choix pour effectuer les réparations comme l'indique la « loi du libre choix du réparateur ».

Des sites comme www.lecarrossier.fr permettent d'obtenir des devis de réparation à distance et permettent de trouver des réparateurs certifiés en Ile-de-France.

Ainsi en cas d'accident responsable, le meilleur reflexe n'est pas toujours d'appeler son assureur, il est important de ne pas se précipiter et de bien lire son contrat car **certaines clauses peuvent obliger à déclarer tous les sinistres**. Rappelons que le délai maximum pour contacter son assureur est de **5 jours ouvrés** ce qui laisse le temps de chercher la meilleure solution.

A propos de *LeCarrossier.fr*

L'entreprise fondée en Janvier 2018 par Quentin BRENIER, jeune entrepreneur passionné par l'automobile et le digital, est composée aujourd'hui d'une équipe de 6 personnes dont un développeur, deux commerciaux, une responsable des relations clients et un chargé d'acquisition.

Lancée en Île-de-France en Mai dernier, le site comptabilise plus d'une centaine de réparateurs indépendants et recrute actuellement une trentaine de carrossiers chaque mois.

Membre de l'association des startups de l'automobilité France AUTOTECH, l'entreprise prévoit au cours de l'année 2019 d'étendre son activité dans d'autres grandes agglomérations françaises comme Lyon, Bordeaux et Toulouse.